

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 169/06

AMR 41/030/2006 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / RECOURS EXCESSIF À LA FORCE

**MEXIQUE**

**Plusieurs professeurs et membres du syndicat d'enseignants  
*Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación (SNTE)* du  
secteur (*magisterial*) d'Oaxaca**

**Ainsi que leurs proches**

---

Londres, le 14 juin 2006

Le 14 juin, vers 5 heures du matin, la police de l'État d'Oaxaca est entrée sur la place centrale de la ville d'Oaxaca pour évacuer des enseignants grévistes. Il semblerait que ces manifestants aient opposé une résistance lors de cette opération au cours de laquelle les policiers ont utilisé du gaz lacrymogène et des matraques. Au moins 11 enseignants auraient été arrêtés et plusieurs auraient été blessés. Selon des informations qui n'ont pas été confirmées, il se pourrait qu'au moins un enseignant soit mort.

Amnesty International craint que de nouvelles opérations de police ne donnent lieu à de graves atteintes aux droits humains et ne menacent dangereusement la sécurité de nombreux enfants et mineurs qui accompagnent leurs parents dans ce mouvement de protestation.

Les enseignants grévistes ont commencé à occuper la place principale et les rues voisines il y a environ vingt-trois jours. Ils réclament une augmentation de leurs salaires et de meilleures conditions de travail. Les négociations entamées avec le gouvernement de l'État d'Oaxaca ont échoué après que ce dernier eut refusé de répondre aux exigences des professeurs. Les autorités ont menacé à plusieurs reprises de faire évacuer les grévistes afin de les renvoyer de force à leur poste et de préserver les intérêts commerciaux des magasins et des restaurants directement touchés par les manifestations, largement suivies, qui continuent de se dérouler dans les rues d'Oaxaca.

Au cours de cette opération policière, au moins quatre policiers ont été retenus par les manifestants, avant d'être relâchés. D'après certaines sources, plusieurs manifestants et policiers – dont on ignore le nombre – ont reçu des soins médicaux dans un hôpital de la ville. Le gouvernement de l'État d'Oaxaca a fait appel à la *Policía Federal Preventiva* (police préventive fédérale) pour l'aider à mettre un terme à ce mouvement de protestation.

Au début du mois de juin, plusieurs délégués d'Amnesty International se sont rendus dans la ville d'Oaxaca à l'occasion d'une mission de recherche au Mexique et ont prié instamment les autorités de veiller à ce que les opérations de police éventuelles contre les manifestants soient conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, et en particulier aux Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois et au Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois. Par le passé, Amnesty International a déjà relevé un certain nombre de cas où des policiers ont eu recours à une force excessive pour évacuer et arrêter des manifestants qui protestaient dans les rues d'Oaxaca. Il semblerait que la police ait également créé de toutes pièces des chefs d'inculpation retenus contre les manifestants, afin de dissuader la population d'organiser d'autres mouvements sociaux.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 4 mai 2006, la police de l'État de Mexico et la *Policía Federal Preventiva* étaient entrées dans la ville de San Salvador Atenco dans le but de libérer des policiers maintenus en captivité par des membres de la société civile depuis la fin d'une manifestation qui avait eu lieu la veille et s'était terminée par des affrontements. Au moins 205 personnes avaient été arrêtées, et beaucoup d'entre elles violemment frappées. Les personnes conduites en prison ont affirmé avoir subi des actes de torture – au moins 23 femmes interpellées auraient notamment été violées ou agressées sexuellement. Une enquête est actuellement en cours sur les circonstances de cette opération de police. Amnesty International craint qu'une opération menée contre les enseignants grévistes d'Oaxaca ne donne lieu à des atteintes aux droits humains de nature similaire.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- exprimez votre préoccupation quand au fait que la police aurait utilisé du gaz lacrymogène et des matraques contre des enseignants grévistes dans le centre de la ville d'Oaxaca le 14 juin, et que de nombreux manifestants auraient été blessés et au moins un d'entre eux, semble-t-il, tué ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que les policiers ne recourent pas à une force excessive contre les enseignants qui manifestent ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous les enfants et mineurs présents sur les lieux, et pour que la police se conforme rigoureusement aux Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois et au Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois ;
- reconnaissez l'obligation qui incombe aux autorités de maintenir l'ordre public, mais aussi de respecter le droit de manifester pacifiquement ;
- demandez instamment que toutes les atteintes aux droits humains signalées fassent l'objet d'une enquête impartiale dans les plus brefs délais.

**APPELS À :**

**Gouverneur de l'État d'Oaxaca :**

Ulises Ruiz Ortiz  
Gobernador del Estado de Oaxaca  
Carretera Oaxaca, Puerto Angel, Km. 9.5  
Santa María Coyotopec  
Oaxaca  
Mexique

**Fax :** +52 951 505 0531 (si une personne décroche, veuillez demander la ligne de fax : «*tono de fax por favor*»)

**Formule d'appel :** *Señor Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

**Ministre de l'Intérieur de l'État d'Oaxaca :**

Lic. Jorge Franco Vargas  
Secretario General de Gobierno del Estado de Oaxaca  
Constitución 519, Esq. Mártires de Tacubaya  
Oaxaca, Oaxaca  
Mexique

**Fax :** +52 951 132 5378

**Formule d'appel :** *Señor Secretario*, / Monsieur le Ministre,

**Président du Mexique :**

Lic. Vicente Fox Quesada  
Presidente de los Estados Unidos de México  
Residencia Oficial de "Los Pinos", Col. San Miguel  
Chapultepec, México, D.F.  
Mexique

**Fax :** +52 5 55 2 77 23 76

**Formule d'appel :** *Estimado Presidente*, / Monsieur le Président,

**Responsable de l'Unité de promotion et de défense des droits humains au sein du ministère de l'Intérieur :**

Maestro Ricardo Sepúlveda  
Secretaría de Gobernación  
Reforma 99, Piso 21, PH, Colonia Tabacalera  
C.P. 06030, México D.F.  
Mexique

**Fax :** +52 55 5128 0234 (si une personne décroche, veuillez demander la ligne de fax : «*tono de fax por favor*»)

**Formule d'appel :** *Estimado Maestro*, / Monsieur,

**COPIES aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 26 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*